

**Université Mohamed 1<sup>er</sup>**  
**Faculté pluridisciplinaire de Nador**  
**Filière Economie et Gestion**

**Support de cours**

**Module : Comptabilité des sociétés**

**Semestre 4**

**Enseignant : Mokhtari Abbas**

**Année universitaire : 2019-2020**

## **Introduction générale :**

La comptabilité des sociétés est l'ensemble des traitements comptables régissant les opérations spécifiques aux sociétés. En effet les traitements de la comptabilité des sociétés utilisent les mêmes supports que ceux de la comptabilité générale.

Les principales opérations que l'on rencontre dans toutes les sociétés sont les suivantes : opérations de la constitution, opérations de la répartition des bénéfices, opérations de modification du capital...

La comptabilité des sociétés a pour objectif d'apprendre aux étudiants les différents mécanismes comptables inhérents à la vie des sociétés c'est-à-dire leur constitution, leur croissance et même leur disparition.

A priori il paraît nécessaire de rappeler certaines généralités et notions de base sur les sociétés au Maroc.

- la notion de la société :

La société est un contrat qui réunit deux ou plusieurs personnes qui apportent un certain nombre de biens en vue de la réalisation d'un objectif commun.

Il s'agit d'un contrat qui diffère des autres (exemple : contrat de vente dont les parties possèdent des intérêts opposés (fournisseurs- clients) ...) étant donné que les parties du contrat de la société visent le même objectif (la constitution de la société et la réalisation du bénéfice.), de même ces parties doivent obligatoirement faire des apports sous diverses formes (en numéraire, en nature c'est-à-dire travailler pour le compte de la société. Ces apports forment le capital de la société.

En plus ces parties visent à réaliser des bénéfices ou participent éventuellement aux pertes.

Toutefois, il existe un 4ème élément, sans lequel la société n'aura pas lieu, c'est l'affectio societatis qui signifie la volonté commune de collaborer pour la réalisation de l'intérêt général.

-classification des sociétés : plusieurs classifications peuvent être soulevées :

- des sociétés privées et des sociétés publiques : cette classification se base sur la détention du capital.

- des sociétés commerciales et des sociétés civiles : les sociétés commerciales sont soumises lors de leur constitution à des formalités de dépôt et de publicité .les sociétés civiles ne le sont pas. Les sociétés commerciales doivent être inscrites au registre de commerce, pareille obligation n'existe pas pour les sociétés civiles.

- des sociétés de personnes et des sociétés de capitaux :

Les sociétés de personnes sont des sociétés où la personne de l'individu est l'élément fondamental du contrat de société (intuitu personae) et où la responsabilité est solidaire et indéfinie des dettes sociales. Exemple : sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple.

Les sociétés de capitaux sont des sociétés où la notion du capital est primordiale et où la responsabilité est limitée aux apports. Exemple : sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions.

Entre ces deux types de sociétés on trouve la SARL où la personne de l'individu est l'élément fondamental du contrat et où la responsabilité est limitée aux apports.

Au niveau de ce cours on va traiter les chapitres suivants :

Chapitre 1 : Les opérations de la constitution des sociétés commerciales.

Chapitre 2 : L'affectation du résultat.

Chapitre 3 : L'évaluation patrimoniale des actions .

## **Chapitre 1 : les opérations de constitution des sociétés commerciales :**

### **Section 1 : les apports des associés à la société :**

Les associés ont un droit sur la société, droit représenté par une part sociale ou action, en contrepartie de leurs apports.

Les apports sont les biens apportés par les associés à la société. On distingue deux typologies d'apports :

#### **Paragraphe 1: Apport en numéraire, en nature et en industrie :**

- apport en numéraire : il s'agit d'un apport en argent sous forme d'espèces ou de chèques (bancaire, postal)
- apport en nature : immeubles, stocks ...
- apport en industrie : il s'agit d'apport sous forme de compétence, de connaissances et de savoir faire. Ce type d'apport est difficilement évaluable (n'a pas de valeur pécuniaire) et ne fait pas partie du capital de la société.

#### **Paragraphe 2 : apport pur et simple, à titre onéreux et mixte :**

- apport pur et simple : il s'agit d'un apport en éléments d'actifs effectué par les associés ou actionnaires. Se sont des apports en contrepartie des quels l'apporteur reçoit des droits sociaux représentatifs du capital (parts sociales ou actions)
- apport à titre onéreux : il s'agit d'apport uniquement de dettes. Ce type d'apport est peu fréquent. lorsqu'il existe c'est que l'associé qui profite de ce privilège présente un grand intérêt pour la société. C'est un apport en contrepartie duquel l'apporteur ne reçoit pas de droits sociaux.
- Apport mixte : il s'agit d'apport en terme d'actifs et de dettes. Dans ce cas l'apport en question est un apport net calculé de la façon suivante :  
Apport net = Eléments d'actif apportés – Dettes

Exemple 1 :

L'un des deux associés Ali apporte les éléments suivants :

Une camionnette estimée à 120 000

Des marchandises estimées à 40 000

5 ordinateurs estimés à 15 000

En outre cet associé apporte des dettes contractées auprès d'une banque avec une durée de remboursement de 5 ans. Le montant restant à rembourser est estimé à 60 000. Ces dettes seront remboursées par la société.

Solution :

L'apport net de Ali =  $175\ 000 - 60\ 000 = 115\ 000$

Il s'agit d'un apport mixte c'est-à-dire d'apport pur et simple à raison de 175 000 et d'apport à titre onéreux à raison de 60 000.

Exemple 2 :

L'actionnaire Ahmed apporte à une société les éléments suivants :

Un immeuble : 1 000 000.

Un matériel de production : 600 000.

Un stock de marchandises : 400 000.

L'actionnaire Ahmed a aussi des dettes évaluées à 750 000 et que la société s'engage à payer à sa place.

- 1- Classer les apports de Ahmed en apport pur et simple, apport à titre onéreux et apport mixte. Evaluer ces apports.
- 2- Les actionnaires ont décidé de fixer la valeur nominale de l'action à 200 DH. On vous demande de déterminer le nombre d'actions que recevra Ahmed en rémunération de ses apports.

Solution :

1- l'apport pur et simple =  $1\ 000\ 000 + 600\ 000 + 400\ 000 = 2\ 000\ 000$ .

L'apport à titre onéreux = 750 000

L'apport mixte =  $2\ 000\ 000 - 750\ 000 = 1\ 250\ 000$ .

2- En contrepartie de ses actions Ahmed recevra le nombre d'action suivant :

Apport net / valeur nominale de l'action =  $1\ 250\ 000 / 200 = 6\ 250$  actions.

## Section 2 : Comptabilisation des opérations de la constitution :

La comptabilité doit constater les promesses d'apport faites par les associés, la réalisation de ces apports (libération) ainsi que les frais de constitution.

**Paragraphe 1 : les promesses d'apport :** Ce sont des promesses (engagements) faites par les associés en vue de mettre en commun certains biens constituant les apports (la phase de la souscription).

On débite du montant de la promesse d'apport le compte 3461 : associé compte d'apport en société

Et on crédite du même montant le compte 1111 : capital social.

Remarque : le compte 3461 peut être ventilés par référence au nom de chaque associé ou par référence aux éléments apportés (en nature ou en numéraire)

En cas de libération partielle du capital social :

Dans ce cas on débite le compte 1119 : actionnaires, capital souscrit non appelé. Ce compte est débité de la part du capital dont la libération sera faite plus tard.

En cas d'apport mixte, l'associé ou l'actionnaire sera débité de la différence entre les éléments d'actif apportés et les dettes (apport net).

### **Paragraphe 2 : la libération des apports :**

Il s'agit de la réalisation des apports promis par les associés. Elle peut être totale dans ce cas les associés apportent immédiatement la totalité des biens promis. Soit partielle, dans ce cas les associés réalisent une partie de leurs promesses, le reste étant ultérieurement apporté.

La comptabilisation consiste à :

Débit : les comptes d'actif représentant les éléments apportés.

Crédit : 3461 : Associé compte d'apport en société.

En cas de libération partielle, lors des appels successifs du capital social, on crédite le compte 1119 : actionnaire, capital souscrit non appelé par le débit du compte 3462 actionnaires, capital souscrit et appelé non versé.

Pendant la durée de blocage des apports en numéraire à la banque on débite le compte banque 5141.

Si les apports en numéraire sont remis au notaire, on débitera le compte 3488 divers débiteurs.

Lorsque les apports en numéraire sont versés par le notaire au compte banque de la société, on créditera le compte 3488 divers débiteurs du montant des apports en numéraire qui lui ont été remis et on débitera le compte 5141 banque de ce montant, déduction faite des prélèvements faits par le notaire sous forme d'honoraires.

### **Paragraphe 3 : les frais de constitution :**

-On débite le compte 2111 frais de constitution des frais occasionnés par la constitution de la société (honoraires du notaire en cas d'acte notarié et /ou des commissaires aux apports en cas d'évaluation des apports en nature, droits d'enregistrements exigibles sur l'apport en capital, frais d'immatriculation au registre de commerce).

-On débite le compte 2117 frais de publicité des frais occasionnés par la publicité légale sous forme d'insertion au bulletin officiel et aux journaux d'annonces légales.

-On débite le compte 2116 frais de prospection des frais d'étude de marché.

-On débite le compte 34552 Etat TVA récupérable sur les charges, s'il y'a lieu.

- On crédite le ou les comptes de trésorerie concernés : banque, caisse ou chèques postaux.

Exercice 1 :

Le 02-01-06 trois associés Azzouzi, Kandoussi et samraoui constituent une SARL.

Azzouzi apporte :

- Un petit immeuble à usage administratif et commercial évalué à 300 000 DH.
- Une camionnette évaluée à 45 000 DH.

En contrepartie la SARL prend en charge le remboursement d'un emprunt bancaire de Azzouzi dont le solde est de 50 000 DH et dont la durée de départ est 5 ans .

Kandoussi apporte :

- Un matériel de fabrication évalué à 100 000 DH.

- Des matières premières évaluées à 90 000 DH.
- Des créances sur les clients pour 57 000 DH.

Samraoui apporte un chèque bancaire de 200 000 DH.

Les frais de constitution (honoraires, droits d'enregistrements ...) s'élèvent à 17 000 DH et les frais de publicité légale au bulletin officiel et au journal d'annonces légales sont de 500 DH.

On considère qu'il n'y a pas de TVA récupérable et que l'ensemble des charges sont réglées par chèque bancaire.

Travail à faire :

Enregistrer ces opérations de constitution.

Solution :

1- ventilation par nom de chaque associé

		02-01-06	
3461-01	Associé Azzouzi compte d'apport en société (300 000 + 45 000 - 50 000)	295 000	
3461-02	Associé Kandoussi compte d'apport en société (100 000 + 90 000 + 57 000)	247 000	
3461-03	Associé Samraoui compte d'apport en société	200 000	
1111	Capital social		742 000
		Selon acte notarié	
		d°	
23214	Bâtiment administratif et commercial	300 000	
2340	Matériel de transport	45 000	
1481	Emprunt auprès des établissements de crédit		50 000
3461-01	Associé Azzouzi compte d'apport en société		295 000
	Libération des apports de Azzouzi		

		02-01	
23321	Matériel	100 000	
3121	Matières premières	90 000	
3421	Clients	17 000	
3461-02	Associé Kandoussi compte d'apport en société		247 000
	Libération de l'apport de Kandoussi		
		d°	
5141	Banque	200 000	
3461-03	Associé Samraoui compte d'apport en société		200 000
	Libération de l'apport de Samraoui		
		d°	
2111	Frais de constitution	17 000	
2117	Frais de publicité	500	
5141	Banque		17 500
	Chèque bancaire N°		

## 2-ventilation par apport en nature et en numéraire

		02-01	
3461-01	Associés compte d'apport en société (en nature) (300 000 + 45 000 + 100 000 +90 000 +57 000 – 50 000)	542 000	
3461-02	Associés compte d'apport en société (en numéraire)	200 000	
1111	Capital social		742 000
Selon acte notarié			
d°			
23214	Bâtiment administratif et commercial	300 000	
23321	Matériel	100 000	
2340	Matériel de transport	45 000	
3121	Matières premières	90 000	
3421	Clients	57 000	
5141	Banque	200 000	
1481	Emprunt auprès des établissements de crédit		50 000
3461-01	Associé compte d'apport en société (en nature)		542 000
3461-02	Associé compte d'apport en société (en numéraire)		200 000
Libération des apports des associés			
d°			
2111	Frais de constitution	17 000	
2117	Frais de publicité	500	
5141	Banque		17 500
Chèques bancaires N°			

### Exercice 2 :

Le 10-02-08 Rachid et Radouane ont décidé de constituer une société en nom collectif au capital de 250 000 DH.

Le 15-02-08 Radouane a apporté les éléments suivants :

- bâtiment : 70 000 DH
- matériel de transport : 40 000 DH
- stock de marchandises : 40 000 DH

Le 20-02-08 Rachid a versé la moitié de son apport soit 50 000 DH, selon les statuts le reste sera appelé le 01-04-08 et libéré le 25-04-08.

Les frais de constitution de 4 000 DH payés le 20-02-08.

## Solution

	10-02-08		
3461-01	Associé Radouane compte d'apport en société	150 000	
3461-02	Associé Rachid compte d'apport en société	50 000	
1119	Rachid capital souscrit non appelé	50 000	
1111	Capital social		250 000
	Selon acte notarié		
	15-02		
2321	Bâtiments	70 000	
2340	Matériel de transport	40 000	
3111	Marchandises	40 000	
3461-01	Associé Radouane compte d'apport en société		150 000
	Libération des apports de Radouane		
	20-02		
5141	Banque	50 000	
3461-02	Associé Rachid compte d'apport en société		50 000
	Libération de la moitié de l'apport de Rachid		
	d°		
2111	Frais de constitution	4 000	
5141	Banque		4 000
	Chèque bancaire N°		
	01-04		
3462	Rachid capital souscrit appelé non versé	50 000	
1119	Rachid capital souscrit non appelé		50 000
	Appel de la 2eme moitié de l'apport de Rachid		
	25-04		
5141	Banque	50 000	
3462	Rachid capital souscrit appelé non versé		50 000
	Libération de la 2eme moitié de l'apport de Rachid		

### Exercice 3 :

Le 05-03-08 une société anonyme est constituée au capital de 1 500 000 DH réparti sur les bases suivantes :

Mr Ali apporte :

- un local : 400 000
- stock de marchandises : 120 000
- clients : 85 000
- fournisseurs : 105 000

Le reste des actions sont souscrites en numéraire et appelées du quart à la souscription.

Le 30-03-08 les fonds sont versés en banque après déduction des frais de constitution qui s'élèvent à 28 000.

Le 01-06-08 le conseil d'administration appelle le 2eme et le 3eme quart des actions en numéraire, délai de libération 1 mois.

Le 30-06-08 l'avis de la banque indique que la libération a été normale.

Le 01-09-08 la société appelle le 4eme quart, 20jours plus tard les versements en banque ont été effectués.

Travail à faire : passer au journal de la société les écritures nécessaires.

	05-03		
3461-1	Associés comptes d'apport en société (en nature) (400 000 + 120 000 + 85 000 – 105 000)	500 000	
3461-2	Associés comptes d'apport en société (en numéraire)	250 000	
1119	Actionnaire capital souscrit non appelé	750 000	
1111	Capital social		1 500 000
	Selon acte notarié		
	d°		
2321	Bâtiment	400 000	
3111	Marchandises	120 000	
3421	Clients	85 000	
346-1	Associés comptes d'apport en société		500 000
4411	Fournisseurs		105 000
	Libération des apports de Ali		
	30-03		
2111	Frais de constitution	28 000	
5141	Banque	222 000	
3461-2	Associés comptes d'apport en société		250 000
	Libération de 1/4 des apports en numéraire		
	01-06		
3462-2	Actionnaire capital souscrit appelé non versé	500 000	
1119	Actionnaire capital souscrit non appelé		500 000
	Appel des 2eme et 3eme quarts des apports en numéraire		
	30-06		
5141	Banque	500 000	
3462-2	Actionnaire capital souscrit appelé non versé		500 000
	Libération des 2eme et 3eme quart des apports en numéraire		

	01-09		
3462-2	Actionnaire capital souscrit appelé non versé	250 000	
1119	Actionnaire capital souscrit non appelé		250 000
	Appel du 4eme quart des apports en numéraire		
	21-09		
5141	Banque	250 000	
3462-2	Actionnaire capital souscrit appelé non versé		250 000
	Libération du 4eme quart des apports en numéraire		

## Cas particuliers concernant la société anonyme :

Lors des appels ultérieurs, il arrive que les actionnaires ne libèrent pas les fractions appelées dans le délai fixé (libération avec retard). De même les actionnaires peuvent verser des fractions non appelées (versements anticipés). Parfois, les actionnaires ne versent pas les fractions appelées même après mise en demeure (défaillance des actionnaires).

**1 –Cas de libération avec retard :** la libération des fractions appelées est faite après la date limite fixée. Dans ce cas l'actionnaire doit régler les intérêts de retard et les frais de rappel.

Exercice 1 :

Une société anonyme est constituée le 02-01-06 avec un capital de 300 000 DH divisé en 3 000 actions de numéraires.

Les apports sont libérés de 1/4 à la souscription (versement en banque). Les frais de constitution réglés par chèque bancaire s'élèvent à 3 000 DH.

Le conseil d'administration procède le 01-05-06 à l'appel du 2eme quart qui devrait être versé au compte bancaire de la société au plus tard le 15-05-06.

L'actionnaire Ahmed qui a souscrit 200 actions à la constitution n'a pas répondu à l'appel du 2eme quart que le 30-05-06. Les charges diverses d'exploitation engagées par la société à cause de ce retard sont estimés à 20 DH. Les statuts prévoient un taux d'intérêt de retard de 12 % l'an.

Travail à faire : passer les écritures nécessaires.

Solution :

		02-01	
3461	A Associés comptes d'apport en société	75 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	225 000	
1111	Capital social		300 000
	Selon acte notarié		
	d°		
5141	Banque	75 000	
3461	Associés comptes d'apport en société		75 000
	Libération de 1/4 des apports en numéraire		
	d°		
2111	Frais de constitution	3 000	
5141	Banque		3 000
	Chèque bancaire N°		

	01-05		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	75 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé Appel du 2eme quart		75 000
	15-05		
5141	Banque	70 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé Libération du 2eme quart à l'exception de Ahmed		70 000
	30-05		
5141	Banque	5040	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		5 000
7197	Transfert de charges d'exploitation		20
7381	Intérêts et produits assimilés		25
	Libération du 2eme quart des 200 actions de Ahmed		
	$200 * 100 * 1/4 = 5\ 000$		
	Intérêts de retard : $5\ 000 * 12\% * 15/360 = 25$		

## Exercice 2 :

Une société anonyme est constituée avec un capital de 1 600 000 DH représenté par 16 000 actions en numéraire de valeur nominale de 100 DH chacune souscrites le 10-08-05.

Le 1<sup>er</sup> et le 2eme quart du capital sont appelés à la constitution.

La libération des fonds a eu lieu le 20-10-05 par versement au compte bancaire de la société.

Les frais de constitution de 40 000 DH sont réglés par chèque bancaire.

Le 06-11-05, le conseil d'administration a décidé d'appeler le 3eme quart. Date limite de libération est fixée au 04-12-05.

A cette date, tous les souscripteurs ont versé les sommes appelées sauf Mr Omar détenteur de 1 300 actions.

Le 04-03-06, Mr Omar effectue le versement du 3eme quart, supporte des intérêts de retards calculés au taux de 15 % l'an et rembourse 200 DH de frais engagés par la société à cause de ce retard.

## Travail à faire :

Passer les écritures comptables relatives à la constitution de cette société et celles relatives à l'appel du 3eme quart.

Solution :

	10-08-05		
3461	Associés comptes d'apport en société	800 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	800 000	
1111	Capital social		1 600 000
	Selon acte notarié		
	20-10		
5141	Banque	800 000	
3462	Associés comptes d'apport en société		800 000
	Libération des 2/4 des apports		
	d°		
2111	Frais de constitution	40 000	
5141	Banque		40 000
	Chèque bancaire N°		
	06-11		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	400 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		400 000
	Appel du 3eme quart		

	04-12-05		
5141	Banque	367 500	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		367 500
	Libération du 3eme quart à l'exception de Mr Omar		
	04-03-06		
	Banque	33918,75	
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		32 500
	Transfert de charges d'exploitation		200
	Intérêts et produits assimilés		1218,75
	Intérêt = $32\,500 * 15\% * 90 / 360 = 1218,75$ .		
	Libération du 3eme quart des 1 300 actions de Mr Omar.		

## 2- Cas des versements anticipés :

Les statuts peuvent prévoir la possibilité pour les actionnaires de libérer leurs apports par anticipation. Cela peut s'effectuer lors de la constitution ou lors des appels ultérieurs.

Le versement anticipé est considéré une dette de la société envers l'actionnaire. Il est enregistré au crédit du compte 4468 autres comptes d'associés créditeurs ou au crédit du compte :

44681 actionnaires, versements anticipés.

Exercice 1 :

Le 03-01-08, une société anonyme est constituée au capital de 800 000 DH composé d'actions de valeur nominale de 250 DH. Les actions sont souscrites en numéraire et appelées du minimum légal.

Le 20-01-08, les fonds sont déposés dans le compte banque de la société sous déduction des frais de constitution qui s'élèvent à 16 500 DH.

Le 01-03-08, le conseil d'administration appelle le 2eme quart.

L'avis de crédit reçu le 31-03-08 montre que tous les actionnaires ont libéré le 2eme quart de leurs actions et que Mr Touhami détenteur de 400 actions les a libérés entièrement.

Le 01-06-08, le conseil d'administration accorde aux actionnaires le délai d'un mois pour qu'ils libèrent le 3eme quart de leurs actions.

Les versements en banque de la société effectués le 30-06-08 précisent que la libération était normale.

Le 01-09-08, le conseil d'administration appelle le dernier quart. Délai de libération est d'un mois.

Le 30-09-08, l'avis de la banque précise que la libération du dernier quart a été normale.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires.

	03-01		
3461	Associés comptes d'apport en société	200 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	600 000	
1111	Capital social		800 000
	Selon acte notarié		
	20-01		
2111	Frais de constitution	16 500	
5141	banque	183 500	
3461	Associés comptes d'apport en société		200 000
	libération de 1/4 des apports en numéraire		
	01-03		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	200 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		200 000
	Appel du 2eme quart		

	31-03		
5141	Banque	250 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		200 000
4468	Autres comptes d'associé créditeurs		50 000
	Libération du 2eme quart Versement anticipé du 3eme et 4eme quart de Mr Touhami		
	01-06		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	200 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		200 000
	Appel du 3eme quart		
	30-06		
5141	Banque	175 000	
4468	Autres comptes d'associés créditeurs	25 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		200 000
	Libération du 3eme quart Régularisation du versement anticipé de Mr Touhami		
	01-09		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	200 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		200 000
	Appel du 4eme quart		
	30-09		
5141	Banque	175 000	
4468	Autres comptes d'associés créditeurs	25 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		200 000
	Libération du 4eme quart Régularisation du versement anticipé de Mr Touhami		

## Exercice 2 :

Une société anonyme est fondée le 15-05-05 au capital de 8 000 000 DH par émission d'actions de 100 DH l'action, libérés de 1/4 à la constitution, par versement en banque. Lors du versement 30 000 actions se trouvent entièrement libérés.

Les frais de constitution, réglés par chèque bancaire, s'élèvent à 21 500 DH.

Le 01-10-05, la société décide l'appel du 2eme quart.

Les fonds sont recueillis par la banque de la société et l'opération est terminée le 30-10-05.

Le 02-01-06 le conseil d'administration décide d'appeler le 3eme et le 4eme quart. La date limite de libération est fixée le 30-01-06.

Le 30-01-06, l'avis de la banque précise que la libération a été normale.

## Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires.

## Solution

	15-05		
3461	Associés comptes d'apport en société	2 000 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	6 000 000	
1111	Capital social		8 000 000
	Selon acte notarié		
	d°		
5141	Banque	4 250 000	
3461	Associés comptes d'apport en société		2 000 000
44681	Actionnaires, versements anticipés		2 250 000
	Libération du 1 <sup>er</sup> quart des apports en numéraire		
	Versement anticipé sur 30 000 actions (3/4)		
	d°		
2111	Frais de constitution	21 500	
5141	Banque		21 500
	Chèque bancaire N°		
	01-10		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	2 000 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		2 000 000
	Appel du 2eme quart		
	30-10-05		
5141	Banque	1 250 000	
44681	Actionnaires, versements anticipés	750 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		2 000 000
	Libération du 2eme quart		
	Régularisation du versement anticipé sur 30 000 actions (1/3)		
	02-01-06		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	4 000 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		4 000 000
	Appel du 3eme et 4eme quart		
	30-01-06		
5141	Banque	2 500 000	
44681	Actionnaires, versements anticipés	1 500 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		4 000 000
	Libération du 3eme et 4eme quart		
	Régularisation des versements anticipés sur 30 000 actions (2/3)		

### **Exercice :**

Le 01-01-2015 une société anonyme s'est constituée avec un capital de 5 000 000 DH divisé en 50 000 actions à libérer de 25 % à la souscription.

Les actionnaires peuvent se libérer par anticipation pour la totalité ou une partie de leurs souscriptions.

### **Extrait de la déclaration de la souscription et des versements établi par le notaire.**

Noms des souscripteurs	Nombre d'actions détenues	Versement des actionnaires au 31-01-2015 (en DH)
A	12 500	312 500
B	5 000	250 000
C	7 500	375 000
D	5 000	500 000
E	7 500	187 500
F	2 500	125 000
G	10 000	250 000
Total	50 000	2 000 000

Le 31-01-15 : Le notaire verse les fonds dans le compte de la société à la banque populaire sous déduction de 24 500 DH des honoraires réglés par chèque bancaire.

Le 01-04-15 : Le conseil d'administration appelle le 2ème quart (date limite de libération le 30-04-15).

Le 30-04-15 : L'avis de la banque précise que tous les actionnaires ont libéré le 2ème quart à l'exception de A.

Le 12-05-15 : Mr A effectue le versement du 2ème quart, supporte 150 DH des frais engagés par la société à cause de ce retard.

Le 02-06-15 : Le conseil d'administration appelle le 3ème quart (date limite de libération le 30-06-15).

Le 01-07-15 : L'avis de la banque précise que la libération du 3ème quart a été normale.

Le 01-08-15 : Le conseil d'administration appelle le 4ème quart (date limite de libération le 01-09-15).

Le 01-09-15 : l'avis de la banque précise que tous les actionnaires ont libérés le dernier quart.

### **Travail à faire :**

Passer les écritures relatives à ces opérations.

**3- Cas de l'actionnaire défaillant :** L'actionnaire défaillant est l'actionnaire qui n'honore pas ses engagements et ne paie pas les sommes à verser sur le montant des actions souscrites et appelés.

Après une lettre de mise en demeure adressée à l'actionnaire défaillant, la société procède à la vente de ses actions.

Du prix de vente des actions, la société déduit la partie non versée par l'actionnaire, les intérêts de retard et les frais de vente. Le net lui est versé.

La comptabilisation consiste en :

-la constatation de la défaillance de l'actionnaire en débitant le compte 3468 autres comptes d'associé débiteurs ou le compte 34681 actionnaires défaillants et en créditant 3462 Actionnaires, capital souscrit appelé non versé.

-la constatation des frais engagés et des intérêts de retards qui sont à la charge de l'actionnaire défaillant en débitant 3468 autres comptes d'associés débiteurs ou 34681 actionnaires défaillants

et en créditant le compte 7197 transfert de charges d'exploitation et/ ou 7381 intérêts et produits assimilés.

-la vente des actions de l'actionnaire défaillant en débitant 5141 banque et en créditant 3468 autres comptes d'associés débiteurs ou 34681 actionnaires défaillants.

-le solde du compte 3468 ou 34681 par le débit de ce compte et le crédit du compte banque.

**Exercice :**

Dans une société anonyme, Mr Allali a souscrit 180 actions en numéraire d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Il a libéré le 1<sup>er</sup> quart lors de la souscription.

A l'appel du 2eme quart, Allali n'effectue pas le versement exigé.

Les intérêts de retard s'élèvent à 50 DH et les frais divers à 90 DH.

La société fait vendre les actions de Allali pour 10 000 DH par chèque bancaire.

	Date		
34681	Actionnaires défaillants	4 500	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		4 500
	Constatation de la défaillance de Allali		
	Date		
34681	Actionnaire défaillant	140	
7197	Transfert de charges d'exploitation		90
7381	Intérêt et produits assimilés		50
	Imputation des frais et intérêts à Allali		
	Date		
5141	Banque	10 000	
34681	Actionnaires défaillants		10 000
	Cession des actions de Allali		
	Date		
34681	Actionnaires défaillants	5360	
5141	Banque		5360
	Solde de Allali		

## Exercice 2 :

- Le 03- 01- 08, une société anonyme est constituée au capital de 800 000 DH. Les actions sont toutes souscrites en numéraire et libérées du 1/4 à la souscription (valeur nominale de l'action = 200 DH).
- Le 25-01-08, les fonds ont été remis au notaire qui les dépose en banque déduction faite des frais et honoraires qui s'élèvent à 20 000 DH.
- Le 01-06-08, le conseil d'administration appelle le 2eme quart, date limite de libération le 30-06-08. A ce jour , la banque avise la société de la libération normale du 2eme quart.
- Le 01-10-08, le conseil d'administration appelle le 3eme et le 4eme quart des actions, délai de libération est 1 mois.
- Le 31-10-08, l'avis de crédit précise que tous les actionnaires ont libéré la partie dont ils sont redevables sauf Mr Fadili détenteur de 500 actions.
- Le 05-11-08, Mr Fadili est déclaré défaillant.
- Le 10-11-08, imputation à Mr Fadili les intérêts de retard qui s'élèvent à 120 DH et cession de ses actions par chèque bancaire à 190 DH l'action.
- Le 15-11-08, la société verse à Fadili un chèque bancaire pour solde.

### Travail à faire :

Passer les écritures comptables nécessaires.

#### Solution

	03-01		
3461	Associés comptes d'apport en société	200 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	600 000	
1111	Capital social		800 000
	Selon acte versé		
	d°		
3488	Divers débiteurs	200 000	
3461	Associés comptes d'apport en société		200 000
	Libération des fonds chez le notaire		
	25-01		
2111	Frais de constitution	20 000	
5141	Banque	180 000	
3488	Divers débiteurs		200 000
	Versement des fonds en banque par le notaire		
	01-06		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	200 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		200 000
	Appel du 2eme quart		
	30-06		
5141	Banque	200 000	
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		200 000
	Libération du 2eme quart		
	01-10		
3462	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	400 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		400 000
	Appel du 3eme et 4eme quarts		

	31-10		
5141 3462	Banque Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	350 000	350 000
	Libération du 3eme et 4eme quart à l'exception de Mr Fadili		
	05-11		
34681 3462	Actionnaires défaillants Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	50 000	50 000
	Constatation de la défaillance de Fadili		
	10-11		
34681 7381	Actionnaires défaillants Intérêts et produits assimilés	120	120
	Imputation des charges à Fadili		
	d°		
5141 34681	Banque Actionnaires défaillants	95 000	95 000
	Cession des actions de Fadili		
	15-11		
34681 5141	Actionnaires défaillants Banque	44 880	44 880
	Annulation et solde de Fadili		

### Exercice 3 :

Le 01-01-2009, une société anonyme s'est constituée avec un capital de 2 500 000 DH divisé en 25 000 actions de nominal de 100 DH. 25 % du capital a été libéré à la souscription.

Les actionnaires peuvent se libérer par anticipation pour la totalité ou une partie de leur souscription.

Extrait de la déclaration de souscription et de versement établi par le notaire

Noms de souscripteurs	Nombre d'actions détenues	Versements des actionnaires
A	12 250	918 750
F	10 000	500 000
H	2 000	50 000
G	650	16 250
R	100	2 500

Le 31-01-09, le notaire verse les fonds dans le compte de la société à la banque populaire sous déduction de 22 500 DH de frais de constitution réglés par chèque bancaire.

Le 01-07-09, le conseil d'administration procède à l'appel du 2eme et 3eme quart (date limite de libération le 30-07-09).

Le 01-08-09, l'avis de la banque indique que Mr R n'a pas versé le 3eme quart. Il est devenu défaillant, ses actions sont vendues le 05-08-09 pour 7 000 DH par chèque bancaire.

Le 06-08-09 la société établie à Mr R un chèque bancaire pour solde.

Travail à faire :

Passer les écritures relatives à ces opérations

### Solution

	01-01		
3461	Associés comptes d'apport en société	625 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	1 875 000	
1111	Capital social		2 500 000
	Selon acte notarié		
	d°		
3488	Divers débiteurs	1 487 500	
3461	Associés comptes d'apport en société		625 000
44681	Actionnaires, versements anticipés		862 500
	Dépôt des fonds chez le notaire		
	Versements anticipés de Mr A et Mr F		
5141	31-01	1 487 500	
3488	Banque		1 487 500
	Divers débiteurs		
	Versement du notaire des fonds en banque		
2111	d°	22 500	
5141	Frais de constitution		22 500
	Banque		
	Chèque bancaire N°		
3462	01-07	1 250 000	
1119	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		1 250 000
	Actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Appel du 2eme et 3eme quart		
5141	30-07	385 000	
44681	Banque	862 500	1 247 500
3462	Actionnaires, versements anticipés		
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		
	Libération du 3eme et 4eme quarts à l'exception de Mr R		
	Régularisation des versements anticipés de A et F		
34681	01-08	2 500	
3462	Actionnaires défaillants		2 500
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		
	Constatation de la défaillance de R		
5141	05-08	7 000	
34681	Banque		7 000
	Actionnaires défaillants		
	Cession des actions de R		
34681	06-08	4 500	
5141	Actionnaires défaillants		4 500
	banque		
	Mr R pour solde		

## **Exercice 2 :**

Le 01-01-2010 une société anonyme s'est constituée avec un capital de 2 500 000 DH divisé en 25 000 actions de 100 DH chacune, à libérer de 25 % lors de la constitution.

Les actionnaires peuvent se libérer par anticipation pour la totalité ou une partie de leur souscription.

Extrait de la déclaration de souscription et de versement établie par le notaire :

Souscripteurs	Nombre d'actions détenues	Versements des actionnaires au 31-01-2010 (enDH)
A	9 750	731 250
B	8 000	400 000
C	4 500	337 500
D	2 000	50 000
E	650	16 250
F	100	2 500

Le 01-02-2010 les fonds reçus par le notaire ont été versés dans le compte de la société à la banque sous déduction de 25 000 DH de frais de constitution.

Le 01-04-2010, le conseil d'administration appelle le 2<sup>ème</sup> quart (date limite de libération le 30-04-2010).

Le 30-04-2010, l'avis de la banque précise que tous les actionnaires ont libéré le 2<sup>ème</sup> quart à l'exception de Mr E.

Le 15-05-2010, Mr E effectue le versement du 2<sup>ème</sup> quart, supporte 100 DH de frais engagés par la société à cause de ce retard.

Le 01-07-2010, le conseil d'administration appelle le 3<sup>ème</sup> quart (date limite de libération le 31-07-2010).

Le 31-07-2010, l'avis de la banque précise que la libération du 3<sup>ème</sup> quart a été normale.

Le 01-09-2010, le conseil d'administration appelle le dernier quart (date limite de libération le 30-09-2010)

Le 01-10-2010, l'avis de la banque précise que tous les actionnaires ont libéré le dernier quart à l'exception de Mr D.

Le 15-10-2010, Mr D est déclaré défaillant, ses actions sont vendues le 20-01-2010 pour 198 000 DH par chèque bancaire. La société met à sa charge des frais engendrés par l'opération de 250 DH. Le même jour la société lui établit un chèque bancaire pour solde.

### **Travail à faire :**

Passer les écritures relatives à ces opérations.

## Chapitre 2 : L'affectation du résultat

**-Généralités** : La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes (physiques ou morales) mettent en commun leurs apports afin de partager le bénéfice. De même, ils s'engagent à contribuer aux pertes.

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration (pour les SA) ou le gérant (pour les SNC et les SARL) dressent les états de synthèse, arrêtent le résultat net de l'exercice et un projet d'affectation pour être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Dans un délai de 6 mois à compter de la date de la clôture de l'exercice, l'assemblée générale ordinaire se réunit afin d'approuver les comptes de l'exercice et décider de l'affectation des résultats.

**-Le bénéfice distribuable** : le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que les sommes à porter en réserves (en application de la loi et des statuts) et augmenté du report bénéficiaire des exercices précédents.

\* les pertes antérieures : l'éventuel déficit subi au cours d'un exercice doit être déduit du bénéfice réalisé pendant l'exercice suivant, avant toute affectation du résultat.

\*les réserves : les réserves sont des bénéfices affectés durablement à l'entreprise jusqu'à décision contraire. On distingue à ce niveau :

- la réserve légale(1140) : sa constitution est prévue par le dahir des obligations et contrats dans son article 1038 et également par l'article 329 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes.

En vertu de ces textes, les sociétés doivent prélever net annuel, sous déduction éventuelle des pertes antérieures, 5 % affecté à la formation de la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint 10 % du capital social.

Ne pas inclure dans la base de calcul de la réserve légale le report à nouveau bénéficiaire, car ce report à nouveau a déjà supporté cette réserve lors d'un exercice précédent.

- autres réserves :

Les réserves statutaires (1151) : les statuts peuvent prévoir d'affecter une part des bénéfices à un fond de réserves appelées réserves statutaires.

Les réserves facultatives : Facultatifs au regard de la loi et des statuts mais souvent nécessaires et indispensables pour développer le financement de l'entreprise, ou même par simple mesure de prévoyance et de sécurité financière.

Ces réserves sont décidées par l'assemblée générale ordinaire en fonction des résultats.

\*le report à nouveau bénéficiaire : ce report est rajouté au résultat de l'exercice suivant pour la détermination du bénéfice distribuable de cet exercice.

-les dividendes : on appelle dividende, la quote-part du bénéfice attribué à chaque associé.

Ces dividendes sont calculés en deux parties : premier dividende et superdividende.

Le premier dividende ou intérêt statutaire : est attribuable aux actions ordinaires calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social.

Le superdividende est versé à l'ensemble des actions sans distinguer si ces actions sont libérées ou non.

Le premier dividende et le superdividende constituent le dividende qui représente globalement la part du bénéfice distribuable attribuable aux actionnaires en rémunération de leurs apports.

Remarque : un prélèvement de 10 % sur les dividendes, à titre, de taxe sur les produits des actions est obligatoire au profit de l'Etat.

### **-Enregistrement comptable de l'affectation du résultat :**

#### **Le cas d'affectation d'un résultat bénéficiaire :**

A la date de la clôture de l'exercice comptable : il s'agit de virer le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice écoulé au compte résultat en instance d'affectation par :

Débit : 1191 Résultat net de l'exercice (solde créditeur)

Crédit : 1181 Résultat net en instance d'affectation (solde créditeur)

A la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

Débit :

1181 Résultat net en instance d'affectation

1161 Report à nouveau initial (solde créditeur) (il s'agit d'intégrer le report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent dans la masse distribuable).

Crédit :

1169 Report à nouveau initial (solde débiteur) (imputation des pertes antérieures avant distribution)

1140 Réserve légale (5% du résultat bénéficiaire après imputation des pertes antérieures)

1151 Réserves statutaires (prévues par les statuts et décidées par l'AGO)

1152 Réserves facultative (décidées par l'AGO)

4465 Actionnaires- dividendes à payer (intérêt statutaire + superdividende)

1161 Report à nouveau final (solde créditeur) (reliquat non distribué)

A la date de mise en paiement des dividendes :

Débit : 4465 Actionnaires – dividendes à payer

Crédit : 4457 Etat, impôts et taxes à payer (prélèvement fiscal retenu à la source sur la distribution des dividendes).

5141 Banque (dividendes nets à mettre au paiement)

#### **Le cas d'affectation d'un résultat déficitaire :**

Débit : 1199 Résultat net de l'exercice (solde débiteur)

Crédit : 1169 Report à nouveau (solde créditeur)

**Exercice 1 :**

Le bénéfice net d'une société anonyme s'élève à 280 000 DH pour l'exercice 2005.

Les statuts prévoient que le bénéfice net sera réparti ainsi :

- 5 % à la réserve légale
- 6 % d'intérêt statutaire.
- La réserve statutaire représente 1/28 du bénéfice net.
- Le surplus est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

L'AGO a décidé, le 15-04-06, d'attribuer aux actionnaires un superdividende de 13,5 DH par action.

Le capital social est constitué par des actions de numéraire de valeur nominale de 100 DH dont

500 000 DH appelés et versés et 500 000 DH non appelés.

Le paiement des dividendes a lieu par chèque bancaire le 30-07-06.

**Travail à faire :**

- 1- Présenter le tableau d'affectation du résultat.
- 2- Comptabiliser l'affectation du résultat.

Solution :

1- Tableau d'affectation du résultat :

Eléments	Montants à affecter	Affectation
Résultat net de l'exercice	280 000	
Réserve légale 5 % $280\,000 * 5\% = 14\,000$		14 000
Intérêt statutaire 6 % $500\,000 * 6\% = 30\,000$		30 000
Réserve statutaire $280\,000 * 1/28 = 10\,000$		10 000
Solde	226 000	
Superdividende $10\,000 * 13,5 = 135\,000$		135 000
Report à nouveau créditeur		91 000

Dividende global :  $30\,000 + 135\,000 = 165\,000$

Taxe sur les produits des actions :  $165\,000 * 10\% = 16\,500$ .

2- Enregistrement comptable :

		31-12-2005	
1191	Résultat net de l'exercice	280 000	
1181	Résultat net en instance d'affectation		280 000
	Virement au compte de résultat		
		15-04-06	
1181	Résultat net en instance d'affectation	280 000	
1140	Réserve légale		14 000
1151	Réserve statutaire		10 000
4465	Actionnaires- dividendes à payer		165 000
1161	Report à nouveau final (créditeur)		91 000
	Affectation du résultat		

	30-07-06		
	Actionnaires- dividendes à payer	165 000	
	Etat, impôts et taxes à payer		16 500
	Banque		148 500
	Distribution des dividendes		

## Exercice 2 :

Du passif du bilan d'une société anonyme au 31-12-06 avant répartition des bénéfices, on extrait les informations suivantes :

Capital social (9 000 actions libérées des 3/4) : 900 000 DH.

Report à nouveau (solde créditeur) : 24 000 DH.

Résultat net de l'exercice : 388 000 DH.

Dans un article des statuts de la société, on lit ce qui suit :

Le bénéfice de l'exercice est réparti de la façon suivante :

5 % pour constituer la réserve légale dans les limites prévues par la loi

Octroi d'un intérêt statutaire de 6 % sur le capital libéré et non amorti;

Dotations à la réserve statutaire de 10 % du solde disponible et éventuellement d'autres fonds de réserves.

Le reliquat auquel est ajouté le report à nouveau de l'exercice précédent est mis à la disposition de l'AGO.

L'AGO réunie le 14 avril 2007 a décidé de doter une réserve facultative de 30 000 DH et d'attribuer aux actions un dividende brut global de 20 DH par action.

Les dividendes ont été versés aux actionnaires le 15-05-07 par chèques bancaires.

Travail à faire :

- Présenter le tableau de la répartition du bénéfice de l'exercice 2006.
- Passer au journal de la société les écritures comptables nécessaires.

Solution :

-Tableau de la répartition du bénéfice de l'exercice 2006

Eléments	Montants à affecter	Affectation
Résultat net de l'exercice	388 000	
Réserve légale 5 % à la limite de 10 % du capital social $388\,000 * 5\% = 19\,400$ $19\,400 + 78\,600 = 98\,000 > 90\,000$ ( $98\,000 - 9\,000 = 8\,000$ )		11 400
Réserve légale = $19\,400 - 8\,000 = 11\,400$ .		
Premier dividende 6 % $675\,000 * 6\% = 40\,500$		40 500
Solde	336 100	
Réserve statutaire 10 % du solde $336\,100 * 10\% = 33\,610$		33 610
Solde 2	302 490	
Report à nouveau (solde créditeur)	24 000	
Réserve facultative		30 000
Superdividende $(20 * 9\,000) - 40\,500 = 139\,500$		139 500
Report à nouveau final		156 990

Dividende global = 40 500 + 139 500 = 180 000

Taxe sur les produits des actions : 180 000 \* 10 % = 18 000

## 2- Comptabilisation :

	31-12-06		
1191	Résultat net de l'exercice	388 000	
1181	Résultat net en instance d'affectation		388 000
	Virement au compte d'affectation		
	14-04-07		
1181	Résultat net en instance d'affectation	388 000	
1161	Report à nouveau initial (SC)	24 000	
1140	Réserve légale		11 400
1151	Réserves statutaires		33 610
1152	Réserves facultatives		30 000
4465	Actionnaires- dividendes à payer		180 000
1161	Report à nouveau final (SC)		156 990
	Affectation du résultat		
	15-05-07		
4465	Actionnaires- dividendes à payer	180 000	
4457	Etat, impôts et taxes à payer		18 000
5141	Banque		162 00
	Distribution des dividendes		

### Exercice 3 :

Du passif du bilan d'une société anonyme au 31-12-08 on extrait les informations suivantes :

-Capital social (composé de 10 000 actions de 200 DH l'une libérées à 50 % de leur montant).....	2 000 000
-Réserve légale .....	195 200
-Réserve facultative.....	115 000
-Report à nouveau (SC).....	17 250
-Résultat net de l'exercice.....	356 840

Les statuts prévoient la répartition des bénéfices sur les bases suivantes :

- 1- Dotation à la réserve légale (minimum fixé par la loi).
- 2- Intérêt statutaire 6 %.
- 3- Sur le reste, dotation à un fonds de réserve facultative selon décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.
- 4- Sur le reste, superdividende arrondi au DH inférieur. Le solde est reporté à nouveau.

L'assemblée qui s'est tenue le 28-06-09 a approuvé les comptes et a décidé une dotation au fonds

De réserve facultative de 35 000.

Les dividendes ont été payés par chèque bancaire le 30-10-09.

Travail à faire :

- 1- présenter le tableau d'affectation du résultat.
- 2- Passer les écritures de la répartition du bénéfice au journal de la société.

Solution

1- tableau d'affectation du résultat :

Eléments	Montants à affecter	Affectation
Résultat net de l'exercice	356 840	
Réserve légale : $356\ 840 * 5\ % = 17\ 842$		
$17\ 842 + 195\ 200 = 213\ 042 > 200\ 000$ (plafond de la R L)		4 800
$213\ 042 - 200\ 000 = 13\ 042$		
$17\ 842 - 13\ 042 = 4\ 800$		
Intérêt statutaire 6 %		60 000
$1\ 000\ 000 * 6\ % = 60\ 000$ .		
Réserve facultative		35 000
Solde	257 040	
Report à nouveau	17 250	
Superdividende :		
$257\ 040 + 17\ 250 = 274\ 290$		
Montant par action = $274\ 290 / 10\ 000 = 27,429$		
Superdividende par action est 27 DH		
Superdividende = $27 * 10\ 000 = 270\ 000$ .		270 000
Report à nouveau final		4 290

Dividende =  $60\ 000 + 270\ 000 = 330\ 000$ .

Taxe sur les produits des actions :  $330\ 000 * 10\ % = 33\ 000$ .

2- Comptabilisation :

		31-12-08	
1191	Résultat net de l'exercice	356 840	
1181	Résultat net en instance d'affectation		356 840
Virement en compte d'affectation			
		28-06-09	
1181	Résultat net en instance d'affectation	356 840	
1161	Report à nouveau (initial)	17 250	
1140	Réserve légale		4 800
1152	Réserve facultative		35 000
4465	Actionnaires- dividendes à payer		330 000
1161	Report à nouveau (final)		4 290
Affectation du résultat			
		30- 10-09	
4465	Actionnaires- dividendes à payer	330 000	
4457	Etat, impôts et taxes à payer		33 000
5141	Banque		297 000
Distribution des dividendes			

### Chapitre 3 : Evaluation patrimoniale des actions :

L'action est un titre financier qui confère à son détenteur la qualité d'associé, le droit d'intervention dans la gestion de l'entreprise et un droit sur les bénéfices réalisés.

Le revenu de l'action (dividende) est fonction du résultat de l'entreprise.

L'entreprise a besoin d'évaluer et de connaître la valeur réelle de ses actions lors des opérations telles que l'augmentation du capital, la fusion, la cession des titres...

Par évaluation d'action on entend le processus par lequel le cours d'un titre, notamment une action, est déterminé.

Il existe plusieurs méthodes d'évaluation des actions. Au niveau de ce cours on va étudier les méthodes fondées sur le patrimoine

**Section 1 : la valeur mathématique comptable** : Elle représente le patrimoine net ou l'actif net comptable de la société pour une action.

$$\text{Valeur mathématique comptable} = \frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Le capital social}} / \text{nombre d'actions composant}$$

L'actif net comptable peut être déterminé de deux manières :

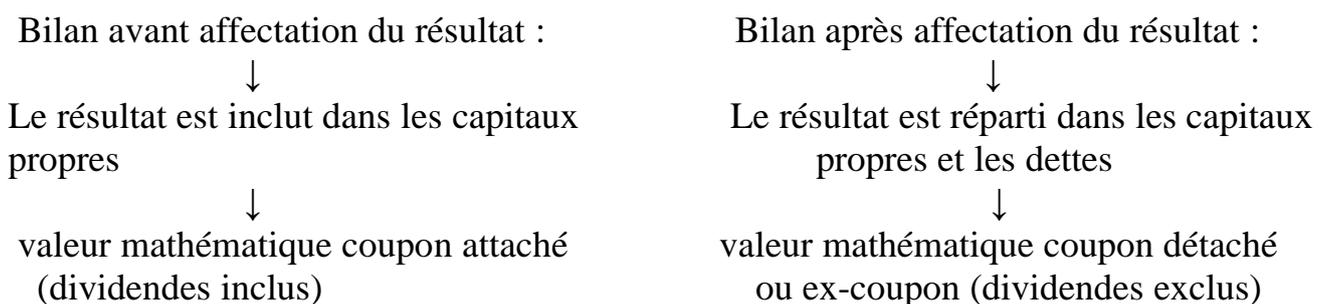
Actif net comptable = Actif réel – dettes

Ou Actif net comptable = capitaux propres et assimilés – actif fictif

Avec : Actif réel = Actif total – Actif fictif

Et Actif fictif représente les immobilisations en non valeur.

La valeur mathématique peut être calculée à partir du :



On a donc :

Valeur mathématique coupon attaché – dividendes = valeur mathématique coupon Détaché ou ex coupon.

Exercice 1 : on vous présente le bilan suivant avant répartition des bénéfices (coupon attaché) :

Actif		31-12-N	Passif	
Eléments	Montants	Eléments	Montants	
Actif immobilisé :		Financement permanent :		
Immob en non valeurs :		Capitaux propres :		
Frais préliminaires :	16 000	Capital social ou personnel*	300 000	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	14 000	Réserve légale	30 000	
Immob corporelles :		Autres réserves	40 000	
Terrain	160 000	Report à nouveau	+ 16 000	
IT Matériel et Outillage	240 000	Résultat net de l'exercice	+ 64 000	
Mobilier Matériel de Bur et AD	280 000	Capitaux propres assimilés :		
		Subventions d'investissement	4 000	
		Provisions réglementées	6 000	
Actif circulant (HT) :		Dettes de financement :		
Stocks :		Emprunt obligataire	270 000	
Matières et FC	110 000	Autres dettes de financement	70 000	
Créances de l'AC :		Provisions durables pour risques et charges :		
Clients et comptes rattachés	144 000	Provisions pour charges	8 000	
Trésorerie :		Passif circulant (HT)		
Trésorerie- Actif :		Dettes de passif circulant :		
Banque, TG, CCP	100 000	Fournisseurs et comptes rattachés	202 000	
Caisse, RAA	40 000	Etat	94 000	
<b>Total</b>	<b>1 104 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 104 000</b>	

\* 3 000 actions de nominal de 100 DH

Travail à faire : déterminer la valeur mathématique comptable.

Solution :

Valeur mathématique comptable (VMC) = Actif net comptable / nombre d'actions

Par le bas du bilan : Actif net comptable = Actif réel – dettes

Avec Actif réel = Actif total – Actif fictif

Actif réel = 1 104 000 – 30 000 = 1 074 000

Dettes = 270 000 + 70 000 + 8 000 + 202 000 + 94 000 = 644 000.

Actif net comptable = 1 074 000 – 644 000 = 430 000.

Par le haut du bilan : Actif net comptable = capitaux propres et assimilés – Actif fictif

Capitaux propres et assimilés = 300 000 + 30 000 + 40 000 + 16 000 + 64 000 + 4 000 + 6 000

= 460 000.

Actif net comptable = 460 000 – 30 000 = 430 000.

Donc valeur mathématique comptable = 430 000 / 3 000 = 143, 33.

(coupon attaché)

Exercice 2 : soit le bilan d'une entreprise après répartition des bénéfices :

Actif		31-12-N	
Eléments	Montants	Eléments	Montants
Actif immobilisé :		Financement permanent :	
Immob en non valeurs :		Capitaux propres :	
Frais préliminaires	25 000	Capital social ou personnel *	2 000 000
Immob corporelles :		Réserve légale	135 000
Construction	2 250 000	Autres réserves	790 000
Matériel de transport	625 000	Dettes de financement :	
		Autres dettes de financement	
Actif circulant (HT) :		Provisions durables pour risques	550 000
Stocks :	500 000	et charges :	
Marchandises		Provision pour risque	25 000
Créances de l'actif circulant :	200 000		
Clients et comptes rattachés		Passif circulant (HT) :	
		Dettes de passif circulant :	
Trésorerie :		Fournisseurs et comptes rattachés	180 000
Trésorerie- Actif		Etat	2 000
Banque, TG, CCP	70 000	Comptes d'associés- créiteurs	18 000
Caisse, RAA	30 000		
Total	3 700 000	Total	3 700 000

\* 10 000 Actions.

Travail à faire : déterminer la valeur mathématique comptable (ex-coupon).

Solution :

Bas de bilan :

Actif net comptable = Actif réel – dettes

Actif réel = 3 700 000 – 25 000 = 3 675 000.

Dettes = 550 000 + 25 000 + 180 000 + 2 000 + 18 000 = 775 000.

Actif net comptable = 3 675 000 – 775 000 = 2 900 000.

Haut de bilan :

Capitaux propres = 2 000 000 + 135 000 + 790 000 = 2 925 000.

Actif fictif = 25 000.

Actif net comptable = 2 925 000 – 25 000 = 2 900 000.

Valeur mathématique comptable = 2 900 000 / 10 000 = 290.

(coupon détaché)

Exercice 3 :

Le bilan, avant affectation du résultat, d'une SA se présente ainsi :

Actif		31-12	
Eléments	Montants	Eléments	Montants
Actif immobilisé <sup>1</sup>	1 815 000	Financement permanent	
Actif circulant (HT)	2 000 000	Capitaux propres <sup>2</sup>	2 760 000
Trésorerie	650 000	Provision pour risque	40 000
		Passif circulant (HT)	
		Dettes de passif circulant	1 665 000
<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>	<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>

<sup>1</sup> frais préliminaires : 30 000

Charges à répartir sur plusieurs exercices : 15 000.

<sup>2</sup> nombre d'actions composant le capital : 15 000.

Résultat net de l'exercice : 662 000.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende par action de 18 DH.

Travail à faire :

Calculer la valeur mathématique comptable : coupon attaché et coupon détaché.

Solution :

Actif net comptable = Actif réel – dettes = 4 420 000 – 1 705 000 = 2 715 000.

Ou capitaux propres – actif fictif = 2 760 000 – 45 000 = 2 715 000.

Valeur mathématique comptable = 2 715 000 / 15 000 = 181.

(coupon attaché)

Valeur mathématique comptable (VMC) = VMC (coupon attaché) – dividende unitaire  
(coupon détaché)

$$= 181 - 18 = 163.$$

**Section 2 : la valeur mathématique corrigée** : cette méthode consiste à effectuer un retraitement du bilan de façon à corriger les valeurs comptables pour les porter en valeurs réelles.

Le retraitement est effectué pour tenir compte des distorsions entre règles comptables (coût d'entrée, coût historique) et la réalité économique (valeur actuelle, valeur de réalisation) du patrimoine de l'entreprise à évaluer.

$\text{Valeur mathématique corrigée} = \frac{\text{Actif net réel}}{\text{nombre d'actions composant le capital}}$
--

Avec Actif net réel = Actif réel corrigé – dettes réelles

Ou Actif net réel = capitaux ± values – Actif fictif

Exercice 1 :

Le bilan, avant affectation du résultat, d'une SA se présente ainsi :

Actif	31-12		
Eléments	Montants	Eléments	Montants
Actif immobilisé <sup>1</sup>	1 815 000	Financement permanent	
Actif circulant (HT)	2 000 000	Capitaux propres <sup>2</sup>	2 760 000
Trésorerie	650 000	Provision pour risque	40 000
		Passif circulant (HT)	
		Dettes de passif circulant	1 665 000
<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>	<b>Total</b>	<b>4 465 000</b>

<sup>1</sup> frais préliminaires : 30 000

Charges à répartir sur plusieurs exercices : 15 000.

<sup>2</sup> nombre d'actions composant le capital : 15 000.

Résultat net de l'exercice : 662 000.

L'assemblée a décidé de distribuer un dividende par action de 18 DH.

Le fonds commercial d'une valeur comptable de 600 000 est évalué à 800 000.

Le stock comprend un lot de marchandises comptabilisé pour 80 000 dont la valeur vénale de 40 000. Aucune dépréciation n'a été constatée.

La provision pour risque correspond à un litige, les indemnités à verser s'élèveront à 30 000.

Travail à faire :

Calculer la valeur mathématique corrigée des actions

Solution

Calcul de l'actif net réel :

Haut du bilan :

Capitaux propres	2 760 000
+ Values	+ 210 000
– Values	– 40 000
Actif fictif	– 45 000

---

Actif net réel = 2 885 000

Justifications :

+Value : fonds commercial :  $800\ 000 - 600\ 000 = 200\ 000$

Provisions :  $40\ 000 - 30\ 000 = 10\ 000$

+Value =  $200\ 000 + 10\ 000 = 210\ 000$

- Value sur stocks :  $80\ 000 - 40\ 000 = 40\ 000$

Actif fictif =  $30\ 000 + 15\ 000 = 45\ 000$ .

Bas du bilan :

Actif réel corrigé =  $4\ 465\ 000 - 45\ 000 + 200\ 000 - 40\ 000 = 4\ 580\ 000$ .

Dettes réelles =  $1\ 665\ 000 + 30\ 000 = 1\ 695\ 000$ .

Actif net réel =  $4\ 580\ 000 - 1\ 695\ 000 = 2\ 885\ 000$ .

Valeur mathématique corrigée =  $2\ 885\ 000 / 15\ 000 = 192,33$

(coupon attaché)

Valeur mathématique corrigée = valeur mathématique corrigée – dividende unitaire

(coupon détaché) (coupon attaché)

Donc valeur mathématique corrigée =  $192,33 - 18 = 174,33$

(coupon détaché)

Calcul de la valeur mathématique corrigée ( coupon détaché) pour vérification :

Calcul de l'actif net réel :

Bas du bilan : Actif réel corrigé =  $4\ 580\ 000$

Dettes réelles =  $1\ 665\ 000 + 30\ 000 + 270\ 000 = 1\ 965\ 000$

Actif net réel =  $4\ 580\ 000 - 1\ 965\ 000 = 2\ 615\ 000$

Haut du bilan :

Capitaux :  $2\ 760\ 000 - 270\ 000 = 2\ 490\ 000$

+Values : + 210 000

-Values : - 40 000

Actif fictif - 45 000

Actif net réel = 2 615 000

VM Corrigée =  $2\ 615\ 000 / 15\ 000 = 174,33$ .

(ex-coupon)

Exercice 2 :

Le bilan d'une SA se présente comme suite au 31-12-08 avant affectation du résultat.

Actif		31-12	
Eléments	Montants	Eléments	Montants
Actif immobilisé :		Financement permanent :	
Immob en non valeurs :		Capitaux propres	
Frais préliminaires	5 500	Capital social ou personnel	500 000
Immob incorporelles		Réserve légale	35 000
Fonds commercial	15 000	Autres réserves	307 600
Immob corporelles	685 000	Résultat net de l'exercice	63 750
Actif circulant (HT) :			
Stocks	30 000		
Clients et comptes rattachés	70 000		
Trésorerie			
Trésorerie - Actif	100 850		
<b>Total</b>	<b>906 350</b>	<b>Total</b>	<b>906 350</b>

Tableau d'affectation du bénéfice

Eléments	Montants à affecter	Affectation
Résultat net de l'exercice	63 750	
Réserve légale		3 187, 5
$63\,750 * 5\% = 3\,187,5$		
Intérêt statutaire		30 000
$500\,000 * 6\% = 30\,000$		
Réserve statutaire		7 752, 5
Solde 1	22 810	
Réserve facultative		2 810
Solde 2	20 000	
Superdividende		18 000
$5\,000 * 3,6 = 18\,000$		
Report à nouveau		2 000

Travail à faire :

Calculer la valeur mathématique intrinsèque ou corrigée.

Supposant que le fonds commercial est évalué à 40 000 et les stocks sont estimés à 20 000.

Solution :

Haut du bilan :

Capitaux propres	906 350
+Value	+ 25 000
-Value	- 10 000
Actif fictif	- 5 500
	<hr/>
Actif net réel	= 915 850

Valeur mathématique corrigée =  $915\,850 / 5\,000 = 183,17$   
(coupon attaché)

Bas du bilan :

Actif net réel = Actif réel corrigé – dettes réelles

Actif réel corrigé =  $906\,350 - 5\,500 + 25\,000 - 10\,000 = 915\,850$ .

Dettes réelles = 0

Valeur M Corrigée =  $915\,850 / 5\,000 = 183,17$ .  
(coupon attaché)

Valeur mathématique corrigée = VM Corrigée – dividende unitaire  
(coupon détaché) (coupon attaché)  
 $= 183,17 - 9,6 = 173,57$

Justification :

Bas du bilan :

Actif net réel = Actif réel corrigé – dettes réelles  
 $= 915\,850 - 48\,000 = 867\,850$ .

VM Corrigée =  $867\,850 / 5\,000 = 173,57$ .  
(coupon détaché)

Haut du bilan :

Capitaux	858 350
+Value	+ 25 000
-Value	- 10 000
Actif fictif	- 5 500
	<hr/>
Actif net réel	= 867 850

VM Corrigée =  $867\,850 / 5\,000 = 173,57$   
(ex-coupon)

**Exercice :**

Le bilan d'une SA se présente comme suite au 31-12-2008 (montants en DH) :

Actif

Passif

Eléments	Montants	Eléments	Montants
Actif immobilisé :		Financement permanent :	
Immobilisations en non valeurs		Capitaux propres	
Frais préliminaires	20 000	Capital social (1)	1 000 000
Immobilisations incorporelles		Moins : actionnaire, capital souscrit non	- 250 000
Fonds commercial	15 000	Appelé	_____
Immobilisations corporelles		Capital appelé dont versé	750 000
Inst, tech, matériel et outillage	500 000	Réserve légale	90 000
Matériel de transport	300 000	Autres réserves	140 000
Mob, mat, de bureau et amén divers	100 000	Report à nouveau	- 15 000
Actif circulant (HT)		Résultat net de l'exercice	+ 450 000
Stocks : Marchandises	600 000	Dettes de financement :	
Créances de l'actif circulant :		Autres dettes de financement	250 000
Clients et comptes rattachés	120 000	Provisions durables pour risque et charges	
Trésorerie :		Provisions pour risques	48 000
Trésorerie-Actif		Passif circulant (HT)	
Banque, trésorerie générale et CCP	150 000	Dettes de passif circulant	
Caisses, RAA	60 000	Fournisseurs et comptes rattachés	152 000
Total	1 865 000	Total	1 865 000

(1) représentant 10 000 actions.

La société répartit son bénéfice de la façon suivante :

- dotation de la réserve légale conformément à la loi.
- attribution d'un intérêt statutaire de 6%.
- sur le solde, 10% est prélevée pour les réserves statutaires.
- le reste, après dotation de toute réserve jugée utile, est distribué aux actionnaires à titre de superdividende ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale ordinaire a décidé le 30-05-09 :

- de doter une réserve facultative de 75 000.
- d'attribuer un superdividende par action arrondi au DH inférieur.
- de distribuer les dividendes aux actionnaires le 01-07-09 par chèques bancaires.

**Renseignements complémentaires :**

- le fonds commercial est sous estimé de 25 %.
- le matériel de transport est évalué à 320 000.
- le stock comprend un lot de marchandises comptabilisé pour 150 000 dont la valeur vénale est de 90 000
- le mobilier et matériel de bureau comprend un matériel de bureau pour une valeur de 60 000, ce matériel est surestimé de 20 %.
- la provision pour risque correspond à un litige, les indemnités à verser s'élèvent à 30 000.

**Travail à faire :**

- 1- Présenter le tableau de la répartition des bénéfices de l'exercice 2008 ainsi que les écritures relatives à cette répartition.
- 2- calculer la valeur mathématique corrigée de l'action coupon attaché (par le haut du bilan).
- 3- calculer la valeur mathématique corrigée de l'action coupon détaché (par le bas du bilan)

**Exercice :**

Le bilan d'une société anonyme se présente comme suite au 31-12-09 (montants en DH) :

Actif				Passif	
Eléments	Brut	Amort et prov	Net	Eléments	Montants
Actif immobilisé :				Financement permanent :	
Immob en non valeurs				Capitaux propres	
Frais préliminaires	20 000	15 000	5 000	Capital social (1)	800 000
Charges à répartir	50 000		50 000	Réserve légale	60 000
Immob incorporelles				Autres réserves	180 000
Fonds commercial	200 000		200 000	Report à nouveau	20 000
Immob corporelles				Résultat net de l'exercice	75 000
Mobilier, matériel de bureau et aménag Divers	450 000	300 000	150 000	Dettes de financement	
				Autre dettes de financement	40 000
Actif circulant ( HT) :				Provisions durables pour risques et charges	
Stocks				Provisions pour risques	15 000
Marchandises	270 000	15 000	255 000		
Créances de l'actif circulant				Passif circulant (HT)	
Clients et comptes attachés	120 000	20 000	100 000	Dettes de passif circulant	
Titres et valeurs de placement	260 000	30 000	230 000	Fournisseurs et comptes rattachés	30 000
Trésorerie :					
Trésorerie- actif					
Banque, TG et CCP	180 000		180 000		
Caisse, RAA	50 000		50 000		
<b>Total</b>	<b>1 600 000</b>	<b>380 000</b>	<b>1 220 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 220 000</b>

(1) 8 000 actions totalement libérées.

La société répartit son bénéfice de la manière suivante :

- dotation de la réserve légale conformément à la loi.
- attribution d'un intérêt statutaire de 5 %.
- sur le solde, 20 % est prélevée pour doter les réserves statutaires.
- le reste, compte tenu du report à nouveau éventuel et après dotation des réserves facultatives, est distribué aux actionnaires à titre de superdividende par action arrondi au DH inférieur.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 06 mai 2010 décide :

- De doter une réserve facultative de 15 000 DH.
- De distribuer les dividendes aux actionnaires le 01 juin 2010 par chèques bancaires.

**Renseignements complémentaires :**

- le fonds commercial est sous estimé de 10 %.
- le poste mobilier, matériel du bureau et aménagement divers représente du mobilier et matériel du bureau, celui-ci est estimé à 100 000 DH.
- le poste clients et comptes rattachés représente des créances sur des clients, la provision pour dépréciation de ces créances doit être réduite de 50 %.
- la valeur nette des titres de placement doit être augmentée de 30 000 DH.

**Travail à faire :**

- 1- présenter le tableau de la répartition des bénéfices de l'exercice 2009 ainsi que les écritures relatives à cette répartition.
- 2- calculer la valeur mathématique corrigée coupon attaché (par le bas du bilan).
- 3- calculer la valeur mathématique corrigée coupon détaché (par le haut du bilan).

**Bibliographie :**

- A. Fechtali : comptabilité de la société anonyme. Edition edit consulting.
- B. Jaifi : gestion et comptabilité des sociétés.
- B. Jaifi : la comptabilité des sociétés et ses incidences fiscales sur la vie des entreprises.
- E. Kessab : comptabilité générale des entreprises au Maroc. Edition el jousour.